

Association des amis du marégraphe de Marseille
Assemblée générale constitutive
7 janvier 2021

Procès-verbal

Présents : MM. Paul Bonnetain, Jonathan Chenal, Alain Coulomb, Mme Françoise Duquenne, MM. Nicolas Fiker, Laurent Freund, Claude Fulconis, Christian Garing, Mme Virginie Mérotte, M. Nicolas Pouvreau, Mme Emmanuelle Prévost, M. Michel Rondet, Mme Patricia Salvané, MM. Raymond Valetich, Guy Woppelmann

Excusés : M. Bernard Tramier, Mme Sylvie Huron

L'Assemblée générale est ouverte à 18h05, et se tient en visioconférence.

A. Coulomb rappelle le contexte du lien entre France Domaine, propriétaire du marégraphe de Marseille au nom de l'Etat, et l'IGN, qui en est le gestionnaire. Un des trois principes de la convention qui les lie touche à sa valorisation, et ne repose actuellement, peu ou prou, que sur A. Coulomb, qui part en retraite prochainement. Il existe donc un risque d'abandon de l'activité de valorisation du marégraphe, qui justifie la création de l'Association. D'autres activités, comme la remise en état d'éléments du marégraphe, sont envisageables, ainsi, par exemple, que sa mise en valeur à l'occasion des épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024, qui auront lieu dans la rade de Marseille.

Il est apparu progressivement la nécessité de rendre l'Association indépendante de l'IGN. Le projet de statuts ne mentionne que l'intention de l'Association d'établir des relations avec le gestionnaire du marégraphe. Au regard des activités passées de valorisation du marégraphe, l'Association peut disposer d'un important potentiel d'activités propres et de contacts pour établir des relations solides et pérennes avec de nombreux acteurs, qu'il s'agit de valoriser. En particulier, le projet de statuts prévoit de nommer des membres d'honneur, dont la notoriété peut mettre la lumière sur le marégraphe.

Les statuts ont été travaillés avec F. Duquenne, présidente de l'Association française de topographie, B. Tramier, ancien président de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, P. Kromarek, juriste, J. Chenal, ancien Secrétaire général du Comité national français de géodésie et géophysique, et A. Coulomb. **A l'unanimité, les statuts sont adoptés.**

J. Chenal expose la nécessité de désigner un bureau provisoire pour déposer en préfecture les statuts et organiser l'Assemblée générale ordinaire destinée notamment à élire le premier Conseil d'administration. **A l'unanimité, sont élus à titre provisoire :**

- **Alain Coulomb, Président**
- **Claude Fulconis, Trésorier**
- **Michel Rondet, Trésorier-adjoint**

Leur mandat consiste à :

- déposer les statuts à la préfecture, en respectant les délais légaux en vigueur,
- ouvrir un compte en banque pour l'Association,

- mettre en place le système d'adhésion et faire connaître l'Association,
- convoquer la première assemblée générale ordinaire.

L'échéance de ce mandat provisoire est fixée au 30 juin 2021.

A. Coulomb évoque le projet de créer un site internet pour l'Association. C. Fulconis propose l'outil Wordpress. J. Chenal évoque la possibilité de créer des comptes sur les réseaux sociaux.

Le montant de la cotisation annuelle est discuté. **La proposition de 20 euros est adoptée à l'unanimité.** La qualification d'intérêt général de l'Association pourrait être envisagée une fois celle-ci officiellement créée.

A. Coulomb évoque le fonctionnement futur de l'Association, et exprime son souhait d'un mode de travail par groupe thématique, mandaté par le Conseil d'administration.

La séance est levée à 19h30.

Fait le 7 janvier 2021, à Toulouse
Jonathan Chenal,
Secrétaire de séance

